



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

1^{ER} SÉMINAIRE DE LA CELLULE RÉGIONALE FRANCE MOBILITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Mardi 13 octobre 2020 – Prise de compétence Mobilité



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

13/10/2020

WEBINAIRE PRISE DE COMPETENCE MOBILITÉ – 13 OCTOBRE

- **Présentation de la cellule France Mobilités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- **La compétence d'organisation de la mobilité en territoires peu denses - Mode d'emploi par Bertrand Depigny, Cerema**
- **Témoignage de Julien Langlet, DGA Transports, Mobilité, Grands Equipements de la Région Sud**
- **Questions-réponses avec les participants**



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

1.

PRÉSENTATION DE LA CELLULE FRANCE MOBILITÉS

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

France Mobilités

Une Cellule régionale d'appui à l'ingénierie

=> 3 missions



Animer l'écosystème régional de la mobilité
Faire se rencontrer les acteurs qui proposent des solutions et ceux qui en recherchent

Aider les projets des collectivités

Apporter une ingénierie technique, financière et réglementaire

Centraliser les ressources documentaires

Mettre à disposition des études, des données, des contacts



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

France Mobilités



- Du temps d'intervention d'experts de la mobilité au service des collectivités
- Des guides et méthodes techniques
- Des réseaux partenariaux



L'intérêt général a choisi sa banque

- Un soutien à l'ingénierie territoriale au cas par cas
- Une ingénierie financière
- Une participation à l'investissement et un accompagnement sur la vie des projets



- Un accompagnement à l'ingénierie de projet
- Des appels à projets Fonds Mobilité labélisés France Mobilité (dont AMI Tenmod)
- Des aides financières
- Des réseaux d'animation



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- Un appui institutionnel pour l'animation des réseaux et la mise en œuvre de la réglementation



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

France Mobilités



Cellule régionale
d'appui à l'ingénierie

Collectivités en zone peu dense
(intercommunalités, PNR, PETR,
syndicats, ...)

Besoins d'appui pour développer
un projet de territoire innovant

Entreprises, Start-Up, Associations
Porteurs de solutions à l'attention
des collectivités

France Mobilités En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Organisation du comité d'animation de la cellule régionale autour des acteurs institutionnels

Une plateforme, et une page régionale :

<https://www.francemobilites.fr/regions/provence-alpes-cote-azur>

1 boîte aux lettres :

provencealpescotedazur@francemobilites.fr

Des événements, des supports pour coller aux besoins des territoires

Mettre à disposition des études, des données, des contacts



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

2. PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

LA COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ EN TERRITOIRES PEU DENSES

MODE D'EMPLOI

BERTRAND DÉPIGNY, CEREMA



LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS

CONTEXTE

Impulsion politique :

Assises de la mobilité

LOM et France mobilités

Mettre à jour le cadre législatif de la mobilité et des transports 30 ans après la LOTI

Dans le sillage des lois MAPTAM et NOTRe

Adapter l'organisation des transports et de la mobilité à l'évolution des modes de vie et de déplacements

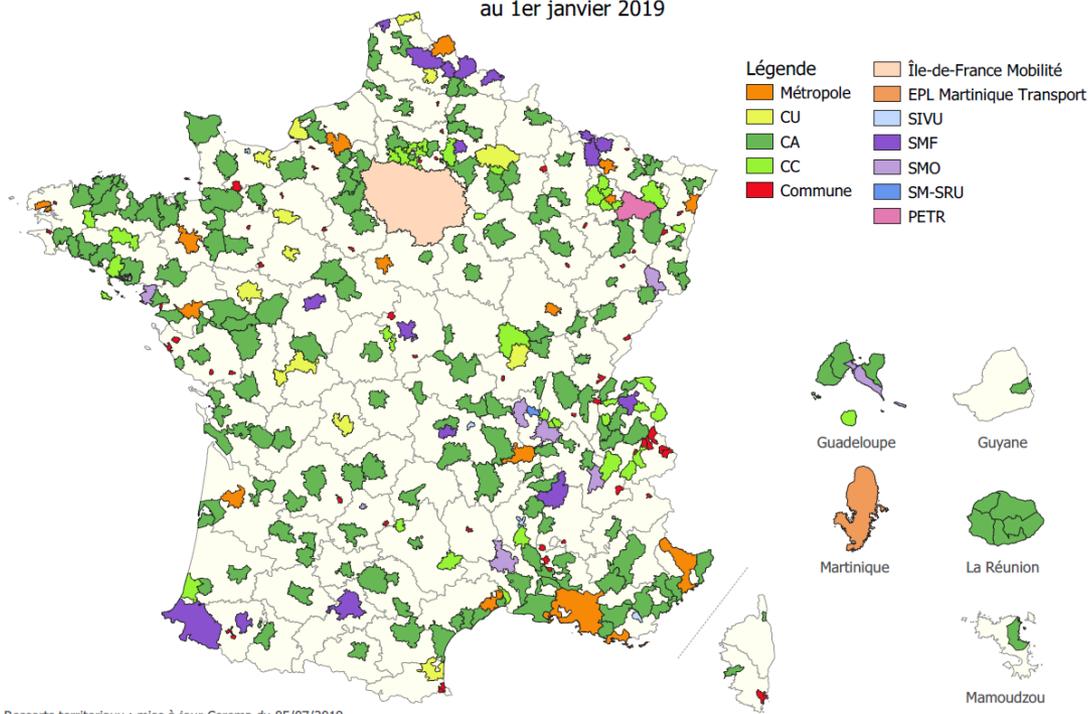


Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS ENJEUX POUR LA GOUVERNANCE

Doter l'ensemble du territoire d'AOM locales

Autorités organisatrices de la mobilité et ressorts territoriaux
au 1er janvier 2019



Ressorts territoriaux : mise à jour Cerema du 05/07/2019



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

LES GRANDS PRINCIPES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE LOCALE DE LA MOBILITÉ

Un schéma-type d'organisation **de la compétence « mobilité »** autour de :

- La **région**, AOM régionale (maillage du territoire)
- **l'intercommunalité**, AOM locale (proximité)

Une coordination entre ces deux échelles :

- Assurée par la région à l'échelle du **bassin de mobilité**
- Traduite dans un **contrat opérationnel de mobilité**



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

QUI PEUT CHOISIR DE PRENDRE LA COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ ?

La communauté de communes est encouragée à prendre la compétence « mobilité » :

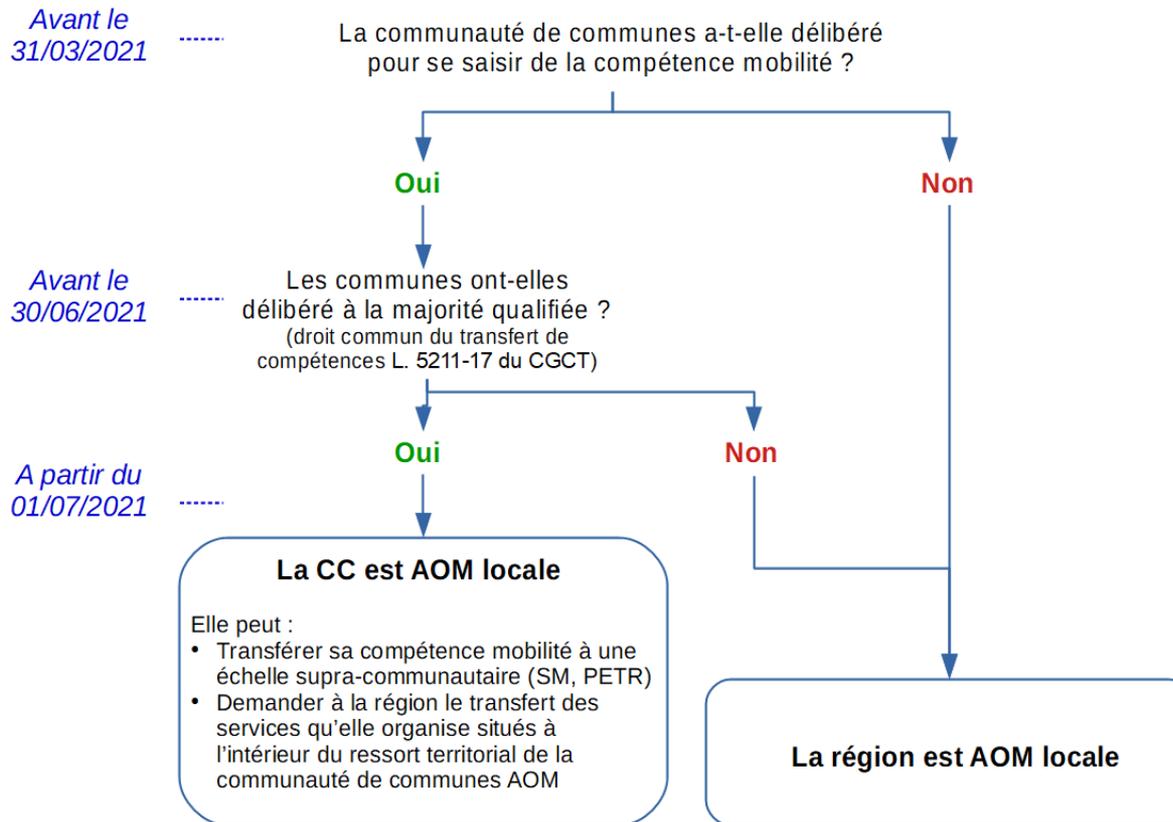
- Soit à l'échelle de son territoire
- Soit à une échelle plus large, après transfert de la compétence à un PETR, un SM (transport, SCoT, PNR...)

Dans le cas contraire, la région devient automatiquement AOM sur le territoire de la CC au 1^{er} juillet 2021.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

MODALITÉS ET CALENDRIER DE PRISE DE COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ



POURQUOI PRENDRE LA COMPÉTENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ ?

Pour une communauté de communes, prendre la compétence d'organisation de la mobilité, c'est :

- Élaborer une stratégie de mobilité dans le cadre de son projet de territoire
- Devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité,
- Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir,
- Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins

Attention :

Prendre la compétence « mobilité » pour une communauté de communes ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la région sur son territoire au moment de la prise de compétence. Ce transfert ne s'effectue que si la communauté de communes en fait la demande.

QUELS MOYENS D'ACTION SUPPLÉMENTAIRES ?

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité

- En s'appuyant sur le plan de mobilité simplifié,
- En activant les leviers d'action suivants :
 - Organiser des services
 - Contribuer au développement de projets
 - Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisés à la mobilité

Une compétence unique, mais qui peut s'exercer « à la carte »

La compétence mobilité n'est pas sécable (on ne choisit pas de devenir AOM pour une partie seulement du contenu de la compétence mobilité), mais elle peut s'exercer « à la carte », c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la région.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

QUELS MOYENS D'ACTION SUPPLÉMENTAIRES ?

Fédérer les acteurs locaux

En organisant le comité des partenaires

- Composé des acteurs locaux : représentants des employeurs, des usagers, des habitants, autres...
- Informer, concerter et communiquer sur la politique de mobilité de l'AOM une fois par an
- Évaluer et améliorer l'offre de services de l'AOM



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

QUELS MOYENS D'ACTION SUPPLÉMENTAIRES ?

Participer au contrat opérationnel de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité

Les bassins de mobilité

- Définis par la région, en concertation avec les AOM, SM SRU, CD, CC sur lesquelles la région est AOM locale,
- Composés d'un ou plusieurs EPCI-FP
- Peuvent être interrégionaux



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

QUELS MOYENS D'ACTION SUPPLÉMENTAIRES ?

Le contrat opérationnel de mobilité

- Réunit les AOM du bassin, les SM SRU, les CD, les gestionnaires de gares ou pôles d'échanges
- Traduit l'engagement commun d'agir sur :
 - La coordination entre les différents modes (horaires, billettique, information, répartition territoriale des points de vente...)
 - Le rabattement vers les pôles d'échanges et aires de mobilité,
 - La continuité de service en situation dégradée
 - La diffusion des bonnes pratiques,
 - l'aide à la mise en place de solutions innovantes



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

COMMENT ORGANISER LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

Connaître les caractéristiques de la mobilité de son territoire et de l'offre existante

Obtenir une image des besoins via :

- Les documents de planification/de projet de territoire
- Les données du recensement de l'INSEE
- La mobilisation des acteurs locaux
- Les enquêtes légères auprès du public



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

COMMENT ORGANISER LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

Connaître les caractéristiques de la mobilité de son territoire et de l'offre existante

Recenser les services de mobilité

- Organisés par les collectivités,
- Organisés par la sphère privée/associative

=>Mettre en évidence les lacunes, améliorations nécessaires et besoins de coordination de l'existant

En résumé, sur le territoire d'une communauté de communes AOM, deux types de services réguliers peuvent coexister :

- des services situés intégralement sur le ressort territorial de la communauté de communes AOM, que celle-ci peut demander à organiser si elle le souhaite ;
- des services qui traversent le ressort territorial de la communauté de communes AOM que seule la région doit continuer à organiser selon sa stratégie de mobilité en tant qu'AOM régionale.

COMMENT ORGANISER LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

Identifier les enjeux de mobilité de son territoire

- Accessibilité des différentes polarités du territoire
- Accessibilité des personnes vulnérables
- Articulation/hiérarchisation/rabattement
- Préservation de l'environnement

COMMENT ORGANISER LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

Développer des services adaptés au territoire

- Organiser des services (régulier, TAD, scolaire, mobilités actives, partagées, solidaires)
- Contribuer (financièrement, techniquement) au développement de projets de mobilités actives, partagées, solidaires
- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité



Direction régionale de
de l'aménagement et de



COMMENT FINANCER LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

Mobiliser les leviers financiers à la disposition des communautés de communes

- Le versement mobilité
 - Possible pour les CC en cas d'organisation de services réguliers
 - Vote d'une délibération listant les services que l'AOM souhaite organiser
 - Peut servir au financement de toutes les dépenses relatives à l'organisation de la mobilité



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

COMMENT FINANCER LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

Mobiliser les leviers financiers à la disposition des communautés de communes

Les dispositifs de soutien de l'État

- DSIL, CPER, DTER, DPV, TDIL

Les appels à projet et manifestations d'intérêt

- TCSP, TENMOD, continuités cyclables, PIA

Les programmes « certificats d'économie d'énergie » (CEE)

Les offres de financement de la Banque des territoires

- Crédits d'ingénierie, « Mobi-prêts », aides au démarrage des PPP



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

COMMENT FINANCER LA COMPÉTENCE MOBILITÉ ?

Mobiliser les leviers financiers à la disposition des communautés de communes

- Favoriser les économies d'échelles en mutualisant la compétence d'organisation de la mobilité à une échelle plus large que l'EPCI (PETR, SM)
- Peut se traduire par l'opportunité d'organiser un service régulier, éligible au VM
- Possibilité de moduler le VM par EPCI



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NE DEVIENT PAS AOM ?

La région devient AOM locale en lieu et place de la CC à compter du 1^{er} juillet 2021

La CC ne peut plus mobiliser certains leviers

- Versement mobilité
- Organisation de service
- Partie-prenante obligatoire du contrat opérationnel de mobilité
- Dispositifs d'accompagnement visant les AOM (notamment financiers)

La CC peut néanmoins agir via ses compétences « aménagement », « voirie », « action sociale »



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NE DEVIENT PAS AOM ?

La région devient AOM locale en lieu et place de la CC à compter du 1^{er} juillet 2021

- La région dispose de tous les leviers d'action d'une AOM locale, à l'exclusion du versement mobilité
- La région réunit le comité des partenaires
- Une commune qui organisait déjà un service peut le poursuivre, mais ne peut pas en créer un autre

La CC peut redevenir AOM après 2021 si

- Elle fusionne avec un ou plusieurs EPCI
- Lors de la création ou de l'adhésion à un SM mobilité



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ

JULIEN LANGLET, RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Webinaire « Prise de Compétence Mobilité » Provence-Alpes-Côte d'Azur

DGA Transports, Mobilité,
Grands Equipements
J. Langlet

Direction des Trains Régionaux
et de l'Intermodalité
B. Dessaignes

Direction des Transports
Scolaires et Interurbains
G. Vendeville
G. Lalange

Direction des Infrastructures
et Grands Equipements
D. Biau
F. Collomb

Contacts Mission LOM :

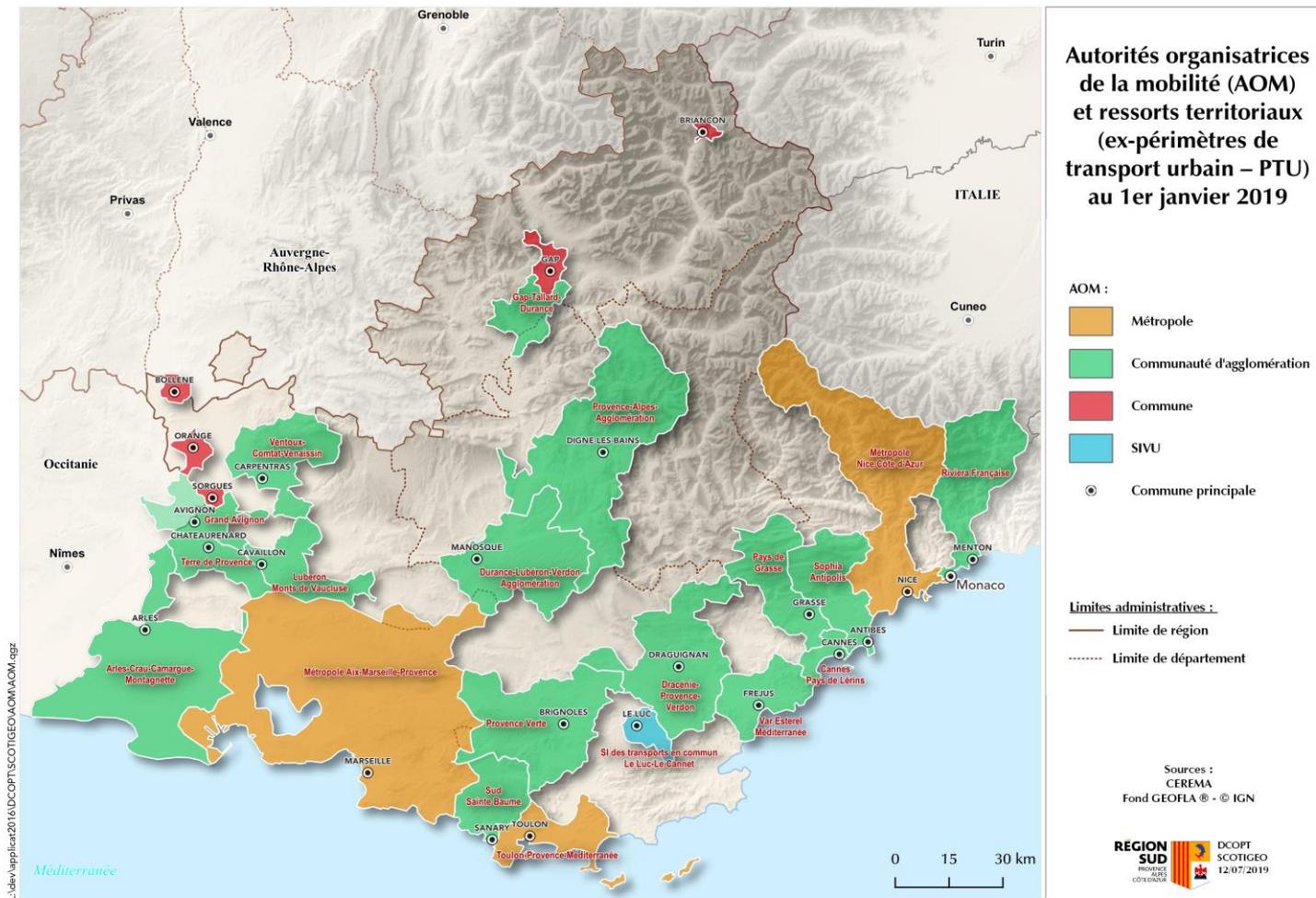
fautric@maregionsud.fr (cheffe de mission et interlocutrice / territoires 84 et 13)

ldautrey@maregionsud.fr (réfèrent « transferts de compétence » et interlocuteur / territoires 04-05-06-83)



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

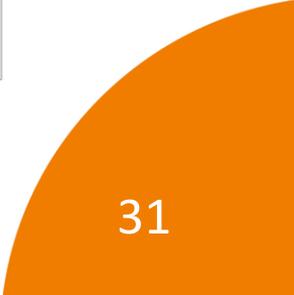
Carte des Autorités Organisatrices de Transport



L:\dev\applicat\2016\DCOPT\SCOTIGEO\AOM\AOM.rgsz



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Loi d'Orientations Mobilités

Ce qui change le 1^{er} Juillet 2021 pour la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

En tant qu'AOT loi NOTRe, la région : continuera

- de piloter les schémas régionaux en lien avec les enjeux de mobilités : SRADDET, SRCAE, SR3V,...
- de gérer les Transports Express Régionaux, les Lignes Express Régionales, les aéroports, aérodromes, ports relevant de sa compétence

En tant qu'AOM locale de substitution, la région a prévu d'organiser un « bouquet de services » pour les « zones blanches » où les EPCI n'auront pas pris la compétence.

En tant qu'accompagnatrice des territoires souhaitant prendre la compétence, la région propose dès à présent :

- des informations & tableaux de pré-visualisation des impacts financiers au cours de réunions en amont de la prise de compétence
- une approche unique (pas de transfert effectif de RH) et harmonisée (taux unique de 11,8 % / charges indirectes)
- une convention-type pour traiter tous les territoires à égalité

Ce que la Région fait déjà (transférable aux EPCI) :

Opératrice sur :

- 40 lignes régulières
- 360 circuits de transport scolaire

Coût : 25 M€ / an

Ce qui est envisagé (Zones Blanches)

Un « bouquet de services » axé principalement sur :

- Le Transport à la Demande
- Le Covoiturage
- L'Autopartage
- Les Mobilités actives (sensibilisation et vélo)
- Les Rabattement sur Points d'Arrêts Routier,...



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

De la compétence AOM Locale aux Bassins et Contrats Opérationnels de Mobilités Démarche initiée par la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

En tant qu'AOM Régionale, la Région deviendra :

- chef de file de l'organisation de « l'action commune » des acteurs de la mobilité :
 - ✓ pour créer les meilleures conditions possibles de mobilité et d'intermodalité pour l'utilisateur,
 - ✓ pour gérer les situations où l'offre est dégradée, renforcer la solidarité et l'accessibilité aux services publics
- pilote de la réflexion sur les Bassins de Mobilité et Contrats Opérationnels de Mobilité
- animatrice du Comité de Partenaires Régional (en lien avec les Comités de Lignes, d'Etoiles Ferroviaires,...)
- animatrice de réflexions thématiques avec l'appui du GART SUD (financement, accès aux services, intermodalité, décarbonation...)



Accompagnement des EPCI / Préparation des Transferts de Compétence

Présentation des Bassins de Mobilités (Carte V1)

Conception / Budgétisation Bouquet de Services « Zones Blanches »

Accompagnement des EPCI / Réalisation des Transferts de Compétence

Concertation sur les Bassins de Mobilités (Carte V2 et V3 finale)

Déploiement Bouquet de Services « Zones Blanches »

Elaboration & signature 1^{ers} Contrats Opérationnels de Mobilité



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

3. TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES PARTICIPANTS



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

4.

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CELLULE RÉGIONALE FRANCE MOBILITÉS



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

L'AMI Tenmod

Territoires de Nouvelles Mobilités Durables

Objectifs: Expérimentations de solutions de nouvelles mobilités en territoires peu denses (zones rurales et périurbaines) par AOM ou assimilés et/ou acteurs économiques et associations. Trois éditions successives ont permis de retenir 65 projets. L'édition de 2020, orientée vers les opportunités de la LOM, a permis de retenir 33 lauréats en France.

Représentation cartographique et une présentation des projets sur:

<https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/passera-laction/france-mobilite-nouvelles-mobilites-durables-experimentees-sein-territoires>

<https://www.francemobilites.fr/projets>

Modalités: les projets doivent porter sur 1 ou 2 axes

Axe 1. Stratégie et planification de la mobilité (Eligibilité: AOM ou assimilés)

Aide: 50% de subvention avec un maximum de 30K€

Axe 2. Expérimentation et évaluation de solutions de mobilité (Eligibilité: tous)

Aide: 50% de subvention avec un maximum de 100K€.

Coûts d'investissement éligibles: 10K€ maxi.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

L'AMI Tenmod: Exemple de projet lauréat

Projet PLE/DGE porté par La Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB/25.000 ha)

Durée: 36 mois/Montant: 50 000 €/Aide AMI: 25 000 €

Le projet Partage Libre de vos Excursions/des Déplacements Gagnants pour l'Environnement (PLE/DGE) cherche à favoriser le changement de comportement en faisant appel à l'engagement des habitants à offrir des solutions de mobilité faciles d'accès à des personnes non-motorisées ou sans permis. Il s'est donc construit en ciblant différents types de publics autour de 3 dispositifs complémentaires :

- Autostop organisé avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Rezo Pouce », tourné vers un public plutôt jeune et/ou non-motorisé.
- Covoiturage, avec l'aménagement de points de rencontre dans chacune des 16 communes, qui s'axe vers un public actif pour des trajets courts et réguliers.
- « Troc Trajet », un dispositif de promotion de ces nouveaux services par des établissements accueillant du public (bars, commerces, cinémas...)

Quelques données statistiques Rezo Pouce - juin 2020

Nombre total d'inscrits : 77 personnes dont :

Nombre de conducteurs uniques	29	(Total nombre de conducteurs : 67)
Nombre de passagers uniques	13	(Total nombre de passagers : 48)
Nombre d'inscrits passagers & conducteurs	35	

<https://www.rezopouce.fr/>

<https://www.francemobilites.fr/regions/provence-alpes-cote-azur>



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

L'appel à projets « fonds mobilités actives – aménagements cyclables »

Financement d'aménagements cyclables

- Points durs: ouvrages d'art, carrefours complexes... & Linéaire sécurisé jusqu'à 10km (piste cyclable ou voie verte)
- Aménagement qui doit être inscrit dans un maillage territorial permettant les déplacements du quotidien à vélo
- Enveloppe de 350M€ / an pendant 7 ans + 100M€ sur 2 ans (France Relance)
- Subvention de 20 % à 50 %
- Accompagnement de la DREAL et des DDT(M) dans la constitution des dossiers
- Aide financière de la Région Sud sur les études nécessaires au dépôt de dossier
- **Prochain relevé 30/10/2020**

Les lauréats

En PACA : 2019 : 2,3M€ / 2020 : 3,6M€

Exemple : Ville d'Avignon, lauréat sur 4 projets de linéaire, inscrits à leur schéma directeur cyclable, permettant de créer de la continuité entre deux aménagements existants et/ou permettant de rendre les aménagements cyclables conformes aux recommandations techniques du CEREMA



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

L'appel à projet Mobilités Zones peu denses

ADEME et Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

Objectifs: Accompagner les projets opérationnels mettant en œuvre de nouvelles façons de se déplacer, proposant aussi des possibilités de rabattement vers des réseaux de transports collectifs existants et aussi de rationaliser l'usage de la voiture.

Ce dispositif, en lien avec les orientations et objectifs de la LOM, doit aussi permettre de décloisonner l'organisation des déplacements et d'ouvrir à de nouvelles pratiques de mobilité collaborative et connectée notamment dans les zones peu denses.

Bénéficiaires:

1. **Entreprises/startups** développant une solution de mobilité innovante, seules ou en partenariat avec une commune ou un établissement public (ne relevant pas d'une AOMD soumis à un PDU obligatoire ou relevant d'une AOMD inférieure à 100.000 habitants).
2. **Communes ou Etablissements Publics** (ne relevant pas d'une AOMD soumis à un PDU obligatoire ou relevant d'une AOMD inférieure à 100.000 habitants) développant une solution de mobilité innovante seule ou en partenariat avec un opérateur (entreprise, startup).
3. **Associations de zone** et/ou en charge d'un Plan de Mobilité Inter-entreprises (hors périmètre d'un PDU obligatoire) développant une solution de mobilité innovante seule ou en partenariat avec un opérateur (entreprise, startup) et/ou avec une Collectivité locale.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

L'appel à projet Mobilités Zones peu denses

Budget

Enveloppe annuelle Région et ADEME : 200K€.

Dépenses éligibles: fonctionnement et investissement immatériel. Aide plafonnée à 80%.

Les lauréats de l'édition 2019

- **Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (84)**, en partenariat avec la société Klaxit, pour son projet d'expérimentation d'une solution de promotion du covoiturage « domicile-travail » avec cofinancement des trajets (<https://www.klaxit.com/>)
- **Société Atchoum**, en partenariat avec la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure (04) pour son projet de covoiturage solidaire en milieu rural (<http://www.atchoum.eu/>)
- **Société Ecov**, en partenariat avec la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (83) pour son projet de covoiturage rural et solidaire (<https://www.ecov.fr/>)
- **Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (83)** pour son projet de covoiturage en milieu rural avec lignes spécifiques.

2020: Un lauréat retenu: **le PETR du Pays d'Arles** (en cours d'attribution)

Objet: Accompagnement du développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle sur les trajets domicile-travail en Pays d'Arles, ciblé sur les employés des zones d'activité économique.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Action Cœur de Ville

Redonner attractivité et dynamisme aux centres-villes via toute l'offre de la Banque des Territoires

Un exemple de dossier lauréat

Intervention via Proviridis pour le déploiement de plusieurs stations Gaz, Électricité ou Hydrogène pour permettre l'avitaillement des flottes de bus et de cars mais également des transporteurs privés ayant recours à des carburants à faible émission (Manosque, Arles, etc...)

Nos principaux axes d'investissements et d'accompagnements dans la mobilité visent à :

- Améliorer l'attractivité du centre-ville (espace public rénové, bus moins bruyants et moins polluants)
- Réduire la place de la voiture individuelle pour un centre-ville apaisé et renforcer le réseau de transport en commun en facilitant la multimodalité (information passagers, services innovants de mobilité)
- Faciliter le stationnement près de l'hyper-centre (nouvelles capacités, stationnement intelligent) et optimiser les livraisons en centre-ville



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

La page régionale :

<https://www.francemobilites.fr/regions/provence-alpes-cote-azur>



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement